

**LE COMITE DE LA VOIE SACREE
ET DE LA VOIE DE LA LIBERTE**

l'A.S.M BAR-LE-DUC
les Villes de Ste-Menéould, Verdun & Clermont

VERDUN
CLERMONT-en-argonne
SAINTE-MENEHOULD
A LA MARCHE

31^{ème} EDITION - 8 MAI 2012

INVITATION

**CHAMPIONNATS DE MEUSE
DE MARCHE**

OUVERT AUX AUTRES LIGUES & PAYS

50 Km, 35 Km & 20 Km licenciés
depuis VERDUN

Plus 20 Km non licenciés Clermont/Sainte-Menehould
Equipes 15 Km depuis Clermont-en-Argonne aussi



Et le

Championnat Meuse des 20 Km Verdun à Récicourt (après la sortie)
Epreuve réservée aux licenciés possibilité de ne faire que ce 20 Km.

REGLEMENT

Article 1 : Le 31^{ème} Grand Prix de Marche de la Voie de la Liberté, est organisé par le Comité de la Voie Sacrée avec l'aide technique de l'A.S.M BAR-LE-DUC le 8 Mai 2012. Il sera support du championnat de Meuse des 50 Km, 35 Km & 20 Km. Parcours mesuré officiellement LOR055/0014/2008. Un trophée Inter communes sur 15 Km partira de Clermont à 12h00 aussi.

Articles 2/3: Les Marcheurs auront à parcourir une distance de 50 Km entre VERDUN & SAINTE-MENEHOULD, en empruntant la nationale 3 soit 44,216 Km + 4 tours dans Ste-Menehould à l'arrivée de 1,446 Km soit 5,784 Km. Une épreuve réservée aux autres marcheurs non licenciés & débutants prendra le départ de CLERMONT-EN-ARGONNE à 12h00, 20 Km pour arriver à Sainte-Menehould au même endroit. Départ & dossard des 20 Km, 400 m après la Mairie de Clermont, après l'Hôtel Bellevue. Panneau sur la droite: <DEPART 20 KM>.

Le départ du 50 Km, 35 Km & 20Km officiels est fixé à 9h00 à la Station Total à VERDUN, l'arrivée à Sainte-Ménehould place de la Mairie de 13h30 à 16h00. Le Championnat de Meuse des 20Km sera relevé à la sortie de Récicourt, 200m après le panneau sortie, pour tous ceux qui auront pris le départ de Verdun. Les 35 Km seront indiqués & relevés à Les Vignettes

Les concurrents ne seront pas arrêtés mais ceux qui ne franchiront pas la ligne d'arrivée avant 15h45 ne seront pas classés.

Article 4 : Les athlètes apporteront leur ravitaillement personnel qu'ils pourront consommer à leur guise à partir du Km 5 environ, à hauteur de l'usine chimique de Baleycourt. Les voitures des ravitailleurs devront être garées obligatoirement sur le côté en dehors de la chaussée. Ensuite le ravitaillement sera autorisé à chaque fois que le concurrent le voudra dans les mêmes conditions. **Interdiction de s'arrêter sur la chaussée.** Ces ravitailleurs devront partir 10 minutes (à 8h50) avant les Marcheurs & les attendre au premier point de ravitaillement possible et **seulement là. Le juge-arbitre pourra disqualifier immédiatement tout contrevenant !**

Article 5 : Chaque marcheur devra être suivi par son véhicule d'accompagnement, la progression sera effectuée en continu. Il est bien sur interdit de rouler à côté du marcheur pour quelque raison que cela soit. **Les véhicules seront assurés par leurs propriétaires. (Pas d'accompagnateur à pied ni en vélo.)**

Article 6 : Les Marcheurs devront se conformer au code de la route et tenir leur droite à tout moment. Il est interdit notamment de couper les virages et d'utiliser les trottoirs.

Article 7 : Le dossard sera porté en entier et épinglé sur la poitrine en permanence ; en cas de changement de maillot, le marcheur devra être arrêté tant que son dossard ne sera pas remis sur le maillot & le maillot sur le dos.

Article 8 : Le droit d'engagement est fixé à 6,00 €uros à payer à l'inscription par courrier uniquement. (Récompenses) ou sur place au pire mais si engagé par téléphone 06.81.03.04.47. **Equipes: 15 €uros.**

Article 9 : Aucun participant ne pourra prétendre à des frais de déplacement et les frais engagés sur le parcours seront réglés directement par l'athlète ou son accompagnateur. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en ce qui concerne la perte, le vol ou la détérioration d'objets avant, pendant ou après l'épreuve.

Article 10 : Toute réclamation devra être faite au Chef-Juge au moment de l'incident sur lequel elle porte ou au maximum 30' après celui-ci, dans les règles FFA

Article 11: Tout cas non prévu par le présent règlement ou les règlements généraux de la F.F.A, sera tranché par le Chef- Juge et le directeur de l'épreuve.

REGLEMENT DE LA COUPE DES COMMUNES

Afin de permettre à la population de participer à cette belle journée du souvenir, le **Président Maurice MICHELET** sur proposition du responsable sportif, avec l'accord de **M. François LHUILLIER Maire de Clermont**, a mis sur pied un "match amical" entre les communes du parcours de la Voie de la Liberté épreuve officielle. Voici donc le règlement qui régit cette partie de la journée.

- Art.1:** Cette épreuve est réservée à toutes les équipes des communes situées sur le territoire De la Communauté de communes du **Centre Argonne**.
- Art.2:** Elle se disputera par équipes de 3 marcheurs soit équipes hommes, équipes dames ou équipes mixtes. Une commune pourra présenter plusieurs équipes.
- Art.3:** Chaque équipe de 3 marcheurs paiera un droit d'engagement-assurance de **15 €uros** & fournira pour chaque personne un certificat médical de non contre indication à la pratique de la Marche en compétition. Aucun licencié athlétisme marche ne sera admis & les titulaires d'une licence dans un autre sport de compétition devront présenter une copie de leur licence à la place du certificat médical. (directive ministérielle).
- Art.4:** Le classement sera effectué sur le total des temps réalisés par les 3 marcheurs de chaque équipe sur la distance **de 15,600 Km**. Pas de classement individuel, ceux qui le veulent peuvent prendre le départ **du 20 Km** à 12h00 aussi au même endroit.
- Art.5:** Les communes participantes pourront si elles le veulent, offrir une coupe ou un lot, pour récompenser les marcheurs, l'équipe gagnante recevra aussi une récompense. Le Comité de la VSVL offrira un lot à chaque participant, l'équipe classée première recevra 3 bornes de la Voie de la Liberté et une coupe ou Trophée.
- Art.6:** Les engagements devront parvenir à Yves Talagrand avec le règlement par chèque au non du Comité de la Voie Sacrée 43 rue Oudinot 55000 Bar-le-Duc ou par mail, **5 jours** avant la date de l'épreuve à franyves@free.fr, le règlement se faisant au moment du retrait des dossards. **Date limite le 3 Mai 2012.**
- Art.7:** La progression des marcheurs se fera uniquement à l'allure Marche, la course est proscrite. En cas de manquement à cette règle, une pénalité en temps sera appliquée à l'équipe à laquelle appartient le fautif.
- Art.8: Chaque groupe devra être protégé par un véhicule et respecter le code de la route. Les véhicules devront attendre qu'il y ait des espaces pour suivre leur équipe. Ne jamais rouler de front ! Ravitaillement aux Islettes & à La Grange-aux-Bois.**
- Art.9:** En cas d'autre litige, ce que nous ne souhaitons pas, le Président Michelet et le Chef-Juge de Marche prendront la ou les décisions qui s'imposeront, sur le champ.

Pour le Comité d'organisation

Yves Talagrand
ASMB/Comité de la Voie Sacrée

Consultez le site de l'ASM BAR-LE-DUC:

* <http://asmbar.free.fr/>

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Championnats de Meuse 50, 35 & 20 Km 2012 (Cf. William Pfister)

Dossards: 8h00: Devant la gare SNCF puis à Clermont à 11h30 pour le 20 Km, .après Hôtel Bellevue). Attention travaux devant la gare, se garer vers le magasin Leclerc.

Vestiaires: 8h00 à 8h45: place de la Gare

Départ : 9h00: Monument Rond-Point de la Gare , **puis réel** devant la station Total 30 mètres plus loin.
8h50: Appel des concurrents près du monument

Départ du 20 Km Populaire & communes (dossards 11h15)

12h00: Panneau <**DEPART DES 20 KM**> après Hôtel Bellevue à Clermont (petit parking en face)

11h55: Appel des concurrents au même endroit.

Ravitaillement: Début à hauteur de l'usine de Baleycourt sur le bas-côté (pas sur la route) Km 6, puis libre après en étant bien garé.
Pour la populaire et communes à Les Islettes & La Grange-aux-Bois.

Mesurage 20 Km: A la sortie de Récicourt (200m après panneau Championnat Pré-France & Meuse.

Arrivée jusqu'à 15h45: Place de la Mairie à Sainte-Menehould.

Vestiaires: 13h30: Gymnase des Vertes Voyes (collège) direction Faubourg des Bois puis rue Royale

Récompenses 16h30: Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville à Ste-Menehould

Attention:

***RENDRE PANNEAU "ATTENTION MARCHEUR"
ET DOSSARDS***

USSITÔT L'ARRIVÉE AU POINTAGE

Obligatoire pour figurer au classement.

GRAND PRIX DE LA VOIE DE LA LIBERTE
8 mai 2012

CHAMPIONNAT DE MEUSE DES 50 Km ROUTE
Verdun à Sainte-Menehould 50 Km
Verdun à Les Vignettes 35 Km
Verdun à Récicourt (sortie) 20 Km

+ Epreuve populaire 20 Km & 15 Km des Communes Clermont/Ste-Menehould

Entourez votre choix d'épreuve.

BULLETIN D'INSCRIPTION

6,00 €uros Individuels ou 15 €uros équipes

A retourner à Annick Stark

Téléphone : 03.29.45.19.72

Mail: annickwilliam@orange.fr

Avant le 2 Mai 2012 dernier délai

Ou à Yves Talagrand Mail: franyves@free.fr

Je soussigné,

Nom :N°licence:.....

Prénom :Sexe:.....Catégorie.....

Adresse :

Club :

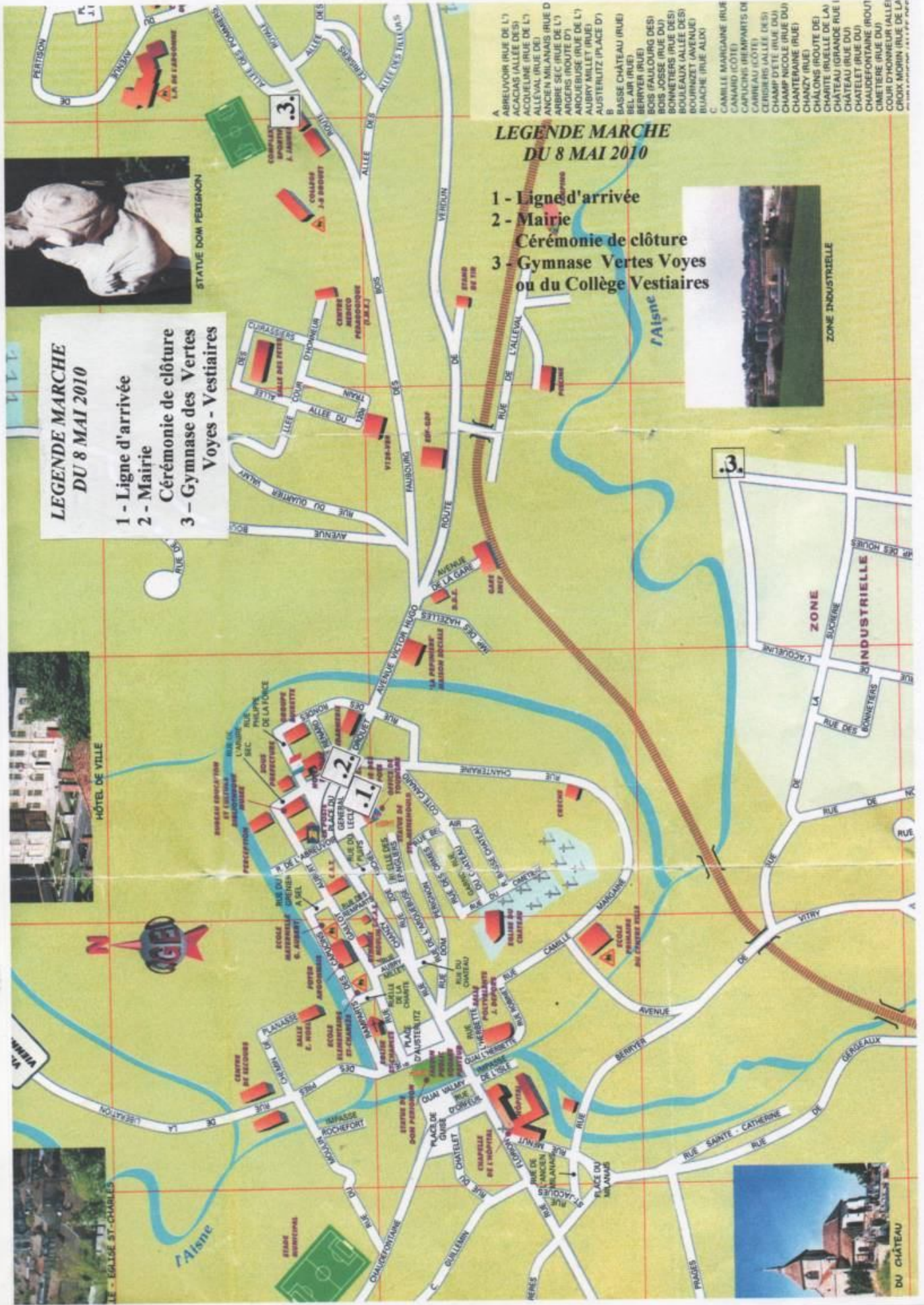
Epreuve choisie : 20 Km Meuse – 50 Km Meuse & LLA – Populaire – Encercler le choix

Je m'engage au Grand Prix de la Voie de la Liberté du 8 Mai 2010.

Pour les non-licenciés (20 Km), fournir un **certificat médical** de moins d'un an portant la mention : « Apte à pratiquer la marche en compétition » ou preuve d'une licence autre sport.

Signature :

Plan de situation de l'arrivée, des petits tours et des vestiaires.

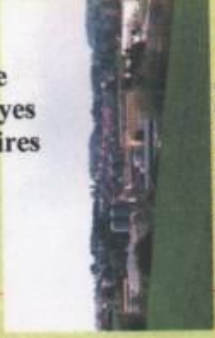


**LEGENDE MARCHÉ
DU 8 MAI 2010**

- 1 - Ligne d'arrivée
- 2 - Mairie
- 3 - Gymnase des Vertes Voyes - Vestiaires

**LEGENDE MARCHÉ
DU 8 MAI 2010**

- 1 - Ligne d'arrivée
- 2 - Mairie
- 3 - Gymnase des Vertes Voyes ou du Collège Vestiaires



- A ABBEVILLE (RUE DE L')
- ACACIAS (ALLEE DES)
- ACQUEDUC (RUE DE L')
- ALCEVAUX (RUE DE)
- ANCIEN MILANIS (RUE D)
- ARQUES (RUE DE L')
- ARQUES (RUE DE L')
- AUBRY MILLET (RUE)
- AUSTERLITZ (PLACE D')
- BASSE CHÂTEAU (RUE)
- BEL AIR (RUE)
- BERRYER (RUE)
- BOIS (FAULOURG DES)
- BOIS JOSSE (RUE DU)
- BONNETIERS (RUE DES)
- BOULEAUX (ALLEE DES)
- BOURNETZ (AVENUE)
- BUACHE (RUE ALIX)
- C
- CAMBILLE MARGAINE (RUE)
- CANARD (COTE)
- CAPUCINS (BIMPARTS DE)
- CARRÉAU (COTE)
- CEZAIERS (ALLEE DES)
- CHAMP D'ÉTÉ (RUE DU)
- CHAMP NICOLE (RUE DU)
- CHANTERRAINE (RUE)
- CHAZNY (RUE)
- CHÂLONS (ROUTE DE)
- CHARITÉ (RUE DE LA)
- CHÂTEAU GRANDE (RUE I)
- CHÂTEAU (RUE DU)
- CHATELET (RUE DU)
- CHAUDFONTAINE (ROU)
- CIMETIÈRE (RUE DU)
- COUR D'HONNEUR (ALLEE)
- CROIX MORIN (RUE DE LA)

HÔTEL DE VILLE

LE - EGLISE ST-CHARLES

ZONE INDUSTRIELLE

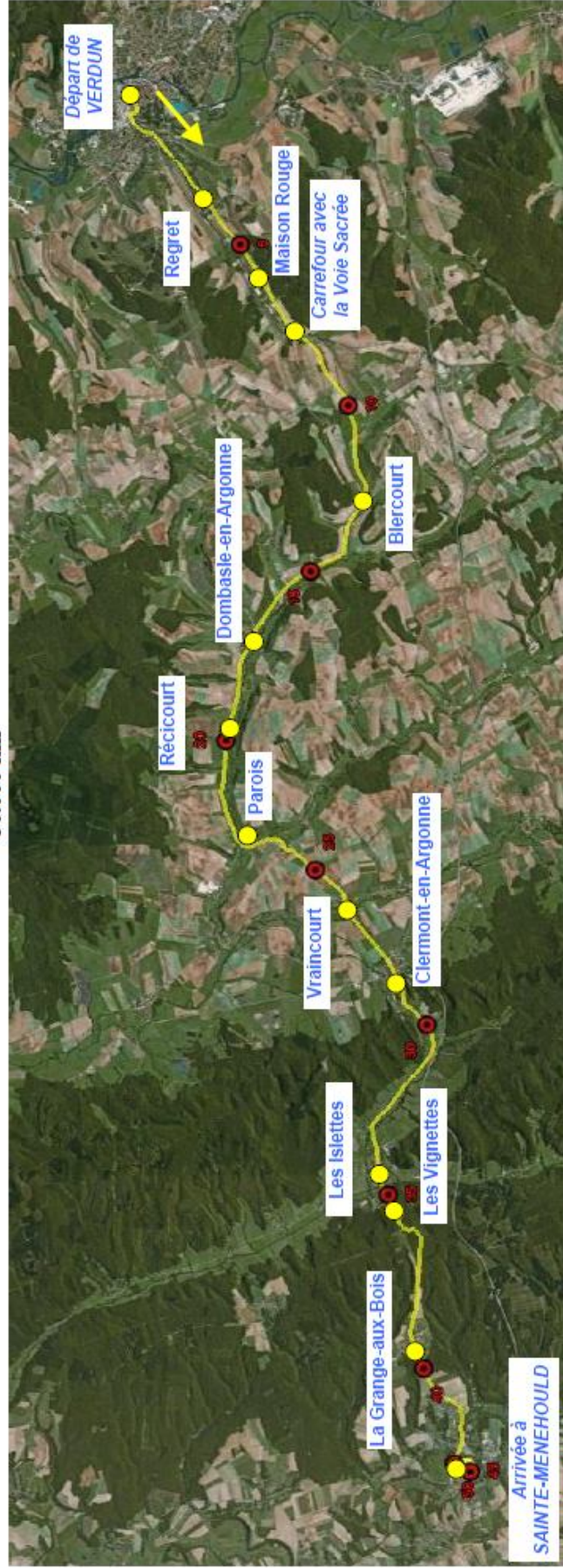
DU CHÂTEAU

VERDUN – SAINTE-MENEHOULD

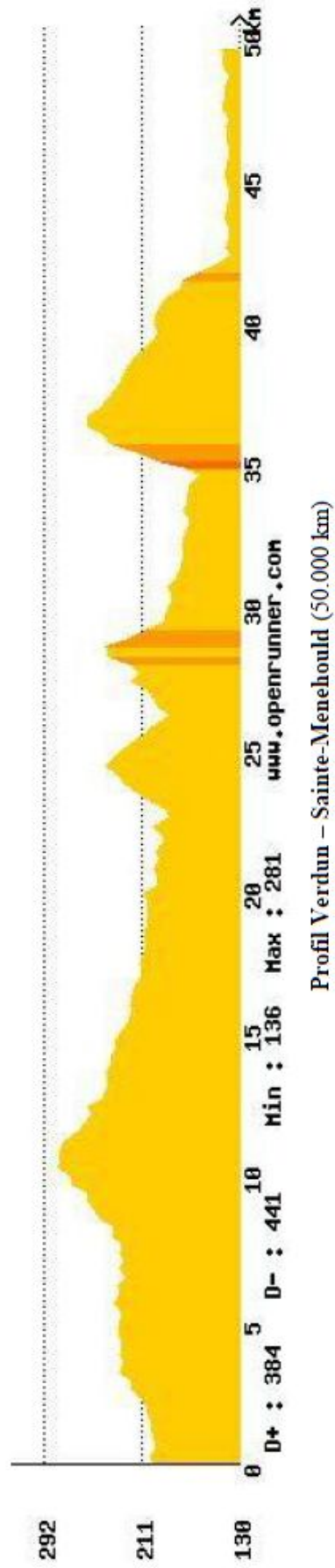
"Voie de la Liberté"

8 mai

- 50.000 km -



L'animation satellite de ce parcours avec *Google Earth* est à visionner sur le site <http://cmdijon.free.fr>



Profil Verdun – Sainte-Menehould (50.000 km)

Réalisation : Francis Harbulot
avec l'aide d'Yves Talagrand

**GRAND PRIX DE LA VOIE DE LA LIBERTE
VERDUN / SAINTE-MENEHOULD
LE 08 MAI 2012**

	<i>Lieux</i>	<i>Total pulses</i>	<i>Pulses inter médianes</i>	<i>Distance inter médiane</i>	<i>Distance totale</i>	<i>diff</i>
A	Départ VERDUN Station Totale	0	0	0	0	
B	Pancarte Sortie de VERDUN	29926	29926	2.533.62	2.533.62	
C	Pancarte entrée de BLERCOURT	144574	114648	9.706.43	12.240,05	
D	Pancarte entrée de DOMBALSE en ARG	196651	52077	4.408.98	16.649,04	
E	Pancarte entrée de RECICOURT Plus 614,82 Mètres Arrivée 20Km	228969	32318	2.736.13	19.385,17	+614,83 20 Km
F	Pancarte entrée du Lieu-dit PAROIS	262224	33255	2.815.46	22.200.64	
G	Pancarte entrée de VRAINCOURT	304841	42617	3.608.07	25.808,72	
H	Pancarte entrée de CLERMONT en ARG	328520	23679	2.004.73	27.813,45	
I	Départ du 20Km Pop & 15 Km communes Plus 740,63Mètres de H (entrée Clermont)	337268	8748	740.63	28.554,08	+740,63
J	Pancarte entrée de LES-ISLETTES	396714	59446	5.032.87	33.586,95	
K	Pancarte sortie de LES-ISLETTES Pancarte Vous êtes en Champagne Plus 279,58Mètres (proximité Les Vignettes) Arrivée du 35Km	410102	13338	1.133.46	34.720,42	+279,58 35 Km
L	Pancarte entrée de LA GRANGE aux BOIS	460180	50078	4.239.74	38.960,17	
M	Pancarte entrée SAINTE-MENEHOULD	497467	37287	3.156.82	4.211,70	
N	Direction Centre de Sainte-Menehould-rue de Verdun-à gauche rue Chantraine- rue Margaine-rue Chanzy-Place du Général Leclerc	522260	24793	2.099.04	44.216,04	
O	+ 4 tours de 1446m soit 5784 Mètres			5.784		50Km

FEDERATION FRANCAISE D'ATHLETISME
LIGUE DE LORRAINE D'ATHLETISME – COMITE 55
A.S.M BAR-LE-DUC

CHAMPIONNAT DE MEUSE
DES 50 KM MARCHE

50 Km & 35 Km Hommes & 20 Km Dames & Hommes
20 Km Populaire Clermont à Sainte-Menehould
15 Km Inter communes par équipe de 3 marcheurs

Mardi 8 Mai 2012

Circuit routier en ligne

De Verdun (55) à Sainte-Menehould (51)

Populaires et Inter communes de Clermont-en-Argonne à Sainte-Menehould

- 8h00:** Ouverture du secrétariat remise des dossards (Clermont à 11h15)
8h00: Vestiaires Nature
8h40: Formation du Jury
8h55: Départ fictif devant le monument
9h00: Départ réel station Total (50 mètres plus loin)

HOMMES			DAMES			
EPREUVES	CATEGORIES	HORAIRE	EPREUVES	CATEGORIE	HORAIRES	Divers
50 Km	Es à Ve	9h00	50 Km	Es à Ve	9h00	Fin des arrivées 16h00
35 Km	Es à Ve	9h00	35 Km	Es à Ve	9h00	"
20 Km	Ju à Ve	9h00	20 Km	Ju à Ve	9h00	Fin arrivées Récicourt 11h30
20 Km populaire Et 15 Km des communes	Toutes catégories autorisées	12h00 De Clermont	20 Km	Toutes catégories autorisées	12h00	15h00 Pas de licenciés
	Remise des Prix	Mairie de	Sainte- Menehould	16h30	Pour tous	

Règlement FFA en vigueur + Règlement local - Tous les départs de Verdun seront pointés aux 20 Km.
Officiels demandés 1 pour 4 inscriptions

Engagement: Annick STARK (annickwilliam@orange.fr) 8 rue Saint-Hilaire 55000 Longeville-en-Barrois ou Yves TALAGRAND 43 rue Oudinot 55000 Bar-le-Duc 03.29.45.29.79- Franyves@free.fr
Téléphone: 03.9.45.19.72 ou 06.81.03.04.47 avant le 03 Mai 2010

Williams Pfister

Itinéraire avec Horaire probable.

<i>Date</i>	<i>Lieux</i>	<i>Rues/Routes</i>	<i>Km Cumulés</i>	<i>Particularités</i>	<i>Horaires 1er</i>	
08.05.12	Verdun	Monument		Travaux place de la gare		
	Départs	Station Total réel	0,00 Km		09h00	
		Avenue De Gaulle			09h02	
		Avenue & Pont du Mort Homme			09h05	
		Avenue de Paris	2,300 Km	Passage à niveau	09h13	
		R.N 3	R.N 3 vers Paris - Regret	3,700 Km		09h16
		"	Baleycourt	5,400 Km		09h38
			Carrefour R.N 3 / Voie Sacrée	7,700 Km		09h44
		"	Blercourt (après) Passage 10 Km Borne Km 24			09h57
		"	Dombasle-en-Argonne	17,100 Km		10h42
		"	Récicourt 200m après le panneau sortie, 20 Km pointage			10h45
		"	Parois	23,100 Km		11h00
		"	Vraincourt	26,100 Km		11h22
		"	Clermont-en-Argonne Mairie	28,400 Km		
		"	Clermont-en-Argonne/Départ 15/20 K	28,600 Km	Bellevue	12h00
		"	Les Islettes	34,200 Km		12h17
		"	Les Vignettes	35,200 Km		12h20
		"	La Grange-aux-Bois	39,300 Km		12h40
		"	Les Vertes Voyes	42,800 Km		13h00
		R.N 3	Sainte-Menehould	44,200 Km		
		"	Rue de Verdun	Tourner	A gauche	13h15
			Rue Drouet			
			Rue Chantraine			
			Rue Camille Margaine			
			Rue Chanzy			
			Place Général Leclerc	44,216 Km	pour 50 Km	13h20
				15,662 Km	pour 20 Km	13h25
		puis	Rue Drouet à droite			
		"	Rue Camille Margaine			
		"	Rue Chanzy			
		Arrivées	Place Général Leclerc	50 Km	4 x 1,446 Km	13h40
		Arrivées	Place Général Leclerc	20 Km	3 x 1,446 Km	13h50
	Vestiaires	Gymnase des Vertes Voyes (collège)vers Verdun puis Faubourg des Bois & Route Royale à 600 mètres.				
	Cérémonie de clôture:		Mairie de:	Sainte-Menehould	16h30	
		20 Km = 15662m + 1446X3=		Mesurage		
		20.000		officiel		

*Le Maréchal LECLERC observe les Héros
Qui ne sont pas encore fatigués !*

Départ de l'épreuve vers Verdun en 2011



**Le Président du Conseil Général Christian NAMY
M. Christian PONSIGNON Conseiller Général
Aux côtés de Monsieur François LHUILLIER Maire de Clermont-en-Argonne
Et des élus de la Codecom,
Et le Président MICHELET du Comité de la
Voie Sacrée et de la Voie de la Liberté**



**Remise des récompenses aux athlètes méritants !
Dans la cour de la Mairie tant il fait beau.**

Gilbert Barthélémy ASMB & Joël MOREL Médecin CVSL sont là aussi !